



Conseil d'administration

320^e session, Genève, 13-27 mars 2014

GB.320/POL/3

Section de l'élaboration des politiques
Segment de l'emploi et de la protection sociale

POL

Date: 29 janvier 2014

Original: anglais

TROISIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Suivi de la Réunion technique tripartite sur les migrations de main-d'œuvre (Genève, 4-8 novembre 2013)

Objet du document

Le présent document rend compte de la Réunion technique tripartite sur les migrations de main-d'œuvre qui s'est tenue à Genève du 4 au 8 novembre 2013.

Dans le présent document, le Conseil d'administration est invité à: prendre note du rapport final de la réunion; autoriser le Directeur général à publier ce rapport et les conclusions de la réunion; et approuver les priorités à court et moyen terme proposées par le Bureau sur la base de ces conclusions. Il est également invité à déterminer s'il serait souhaitable que le Bureau soumette au Conseil, à sa 322^e session (novembre 2014), une proposition concernant le choix d'une question relative aux migrations de main-d'œuvre qui puisse faire l'objet d'une discussion générale à une session future de la Conférence internationale du Travail (voir le projet de décision figurant au paragraphe 28).

Objectif stratégique pertinent: Accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous (Résultat 7: Un plus grand nombre de travailleurs migrants sont protégés et un plus grand nombre de travailleurs migrants ont accès à l'emploi productif et au travail décent).

Incidences sur le plan des politiques: Voir les paragraphes 12 à 27.

Incidences juridiques: Aucune.

Incidences financières: Aucune.

Suivi nécessaire: Voir le paragraphe 28.

Unité auteur: Service des migrations de main-d'œuvre (MIGRANT) et Département des conditions de travail et de l'égalité (WORKQUALITY).

Documents connexes: GB.316/POL/1; GB.316/PV(&Corr.); GB.317/INS/13/2; GB.319/POL/1; BIT: *Migrations de main-d'œuvre et développement: L'OIT va de l'avant*, document d'information en vue de la Réunion technique tripartite sur les migrations de main-d'œuvre (Genève, 4-8 novembre 2013) (document TTMLM/2013).

Résumé

Le présent document expose les points marquants de la Réunion technique tripartite sur les migrations de main-d'œuvre, qui s'est tenue à Genève du 4 au 8 novembre 2013, et donne un aperçu des conclusions de la réunion.

Le document présente en outre les priorités à court et moyen terme du Bureau, définies sur la base de ces conclusions et compte tenu des demandes des mandats de l'OIT, des capacités actuelles de l'Organisation, de son avantage comparatif propre et des conclusions et recommandations d'une évaluation indépendante des activités de l'OIT en matière de migrations de main-d'œuvre, réalisée en 2013 à la demande du Conseil d'administration¹.

¹ Document GB.316/PV(&Corr.), paragr. 352 *b*). L'évaluation, achevée en août 2013, a été effectuée par la Maastricht Graduate School of Governance.

I. Contexte

1. A sa 316^e session (novembre 2012), le Conseil d'administration a demandé au Directeur général d'organiser une réunion tripartite, dans les limites des ressources existantes, pour permettre à l'Organisation d'évaluer les résultats du Dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement, qui s'est tenu les 3 et 4 octobre 2013 au siège de l'ONU à New York, et d'examiner les domaines susceptibles de faire l'objet d'un suivi de la part de l'OIT¹.
2. La Réunion technique tripartite sur les migrations de main-d'œuvre avait pour but de «formuler des recommandations concernant la suite que le BIT pourrait donner au Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, compte tenu, d'une part, de l'évolution du contexte dans lequel ont lieu les migrations internationales de main-d'œuvre et de son incidence sur le monde du travail et, d'autre part, des résultats de l'analyse de la réponse de l'OIT, eu égard notamment au Cadre multilatéral [pour les migrations de main-d'œuvre]»². Le Conseil d'administration a fixé quatre thèmes pour la discussion:
 - a) les migrations de main-d'œuvre dans le contexte des débats sur les migrations internationales et le développement et du cadre de développement pour l'après-2015;
 - b) la protection effective des travailleurs migrants, compte tenu de la vulnérabilité particulière des travailleurs peu ou moyennement qualifiés;
 - c) l'évaluation judicieuse des besoins du marché du travail, la reconnaissance des compétences et la certification;
 - d) la coopération internationale et le dialogue social en vue d'une bonne gouvernance des migrations nationales et internationales de main-d'œuvre et de la mobilité à l'échelon régional³.
3. Le Bureau a établi un document d'information intitulé *Migrations de main-d'œuvre et développement: L'OIT va de l'avant*, qui s'articule autour de ces quatre thèmes, pour servir de base aux délibérations de la réunion⁴.
4. Avant la tenue de la réunion technique tripartite, le Bureau a présenté au Conseil d'administration un rapport⁵ résumant les résultats du dialogue de haut niveau⁶. Lors de la séance de la 319^e session du Conseil consacrée à l'examen du rapport, les mandats de l'OIT ont demandé à l'Organisation de s'employer à intégrer la question des migrations et

¹ Document GB.316/PV(&Corr.), paragr. 352 c).

² Document GB.317/INS/13/2, paragr. 6.

³ Document GB.317/PV, paragr. 277.

⁴ Document TTMLM/2013.

⁵ Document GB.319/POL/2.

⁶ Voir ONU: *Déclaration du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement*, résolution adoptée par l'Assemblée générale le 3 octobre 2013, document A/RES/68/4, 21 janvier 2014; et *Migrations internationales et développement*, rapport du Secrétaire général, document A/68/190, 25 juillet 2013, notamment le programme d'action en huit points qui y figure.

du travail décent dans le programme de développement pour l'après-2015, d'enrichir la base de connaissances et de données factuelles sur les migrations, de promouvoir les normes internationales du travail relatives aux travailleurs migrants et de renforcer les partenariats et la coopération en matière de migrations pour favoriser la transférabilité des compétences et répondre ainsi aux besoins du marché du travail⁷.

II. Points marquants de la discussion et aperçu des conclusions de la réunion

5. Le rapport final de la Réunion technique tripartite sur les migrations de main-d'œuvre comprend un résumé des discussions tenues dans le cadre de la réunion, dont les points les plus marquants sont exposés ci-après.
6. Les participants ont souligné que l'OIT, de par son mandat et ses compétences propres, a un rôle prépondérant à jouer dans le domaine des migrations internationales – s'agissant en particulier de leurs incidences sur l'emploi et le marché du travail – et dans la promotion de politiques en matière de migrations de main-d'œuvre cohérentes, tenant compte des sexes, conçues dans un cadre tripartite et garantissant la participation accrue des partenaires sociaux. Ils ont reconnu que l'OIT avait gagné en visibilité dans les débats mondiaux sur les migrations internationales et le développement et ont fait valoir qu'elle aurait l'occasion de promouvoir l'Agenda du travail décent en assurant la présidence du Groupe mondial sur la migration (GMG) en 2014.
7. Les participants ont souscrit à l'approche adoptée par l'OIT en matière de migrations de main-d'œuvre, qui est fondée sur les droits tout en tenant compte des besoins du marché du travail. Ils ont réaffirmé combien il était important que le Bureau fournisse une assistance technique aux Etats Membres désireux de ratifier et mettre en œuvre les conventions concernées ainsi qu'aux partenaires sociaux qui aspirent à prendre des mesures concrètes à ce sujet.
8. Les participants ont relevé que l'OIT, en contribuant davantage à l'acquisition de savoirs collectifs et à la recherche fondée sur des données factuelles visant à faciliter l'élaboration de politiques en matière de migrations internationales de main-d'œuvre, pourrait aider les gouvernements, les partenaires sociaux et la communauté internationale à traiter la question d'une manière plus globale. Selon eux, recenser les bonnes pratiques en la matière et en assurer la diffusion dans toutes les régions offrirait aux mandants une précieuse source d'information.
9. Les participants ont insisté sur la nécessité de mieux protéger les droits des travailleurs migrants tout au long du processus migratoire en encourageant des pratiques de recrutement équitables. Les mandants ont indiqué que l'association des fonctions de contrôle de l'immigration et d'inspection du travail risquait de porter atteinte aux droits de tous les travailleurs migrants, y compris les sans-papiers. Ils ont souligné le besoin d'étendre la couverture sociale aux travailleurs migrants, d'assurer la transférabilité des prestations de sécurité sociale et d'engager des actions spécifiques dans les secteurs où les travailleurs migrants sont particulièrement vulnérables. Compte tenu de la féminisation croissante de la main-d'œuvre migrante, le Bureau a été prié d'inscrire ses travaux en la matière dans une perspective d'égalité entre hommes et femmes.

⁷ Document GB.319/PV/Projet, paragr. 341-352.

10. S'agissant de l'amélioration de la mise en correspondance de la demande et de l'offre d'emploi d'un pays à l'autre, les participants ont rappelé que l'OIT jouait un rôle important en menant des évaluations des besoins du marché du travail et en facilitant l'échange de bonnes pratiques en matière de reconnaissance des compétences et de certification. Ils ont fait ressortir l'importance de l'appui offert par l'Organisation aux mandants pour mettre en place des systèmes performants d'information sur le marché du travail, améliorer les programmes d'enseignement et de formation professionnelle et harmoniser les politiques de l'emploi avec celles concernant les migrations de main-d'œuvre. Selon eux, il importe aussi d'assurer la participation des travailleurs et des employeurs aux débats sur ces questions.
11. Les participants ont également souligné l'importance des activités de renforcement des capacités menées par le BIT afin d'améliorer le dialogue social et la coopération en vue d'une bonne gouvernance des migrations de main-d'œuvre. Par le biais de l'assistance technique, l'OIT devrait soutenir un dialogue social efficace et encourager la participation des mandants tripartites aux débats nationaux et internationaux sur les politiques migratoires et aux processus d'intégration régionale, y compris dans le cadre d'accords bilatéraux. Les normes internationales du travail et le Cadre multilatéral de l'OIT pour les migrations de main-d'œuvre sont perçus comme des outils utiles à cette fin.

III. Principaux domaines d'action à court et moyen terme

12. Les actions prioritaires à court et moyen terme proposées ci-dessous se fondent sur: les conclusions de la réunion technique tripartite; les évaluations et les travaux de planification stratégique effectués récemment dans certaines régions; les priorités qui se sont dégagées d'une série de consultations avec les parties prenantes au niveau régional; les demandes d'assistance technique; les travaux en cours; et le programme et budget du Directeur général pour 2014-15. Le présent chapitre s'articule autour des moyens d'action envisagés pour traiter les quatre thèmes examinés à la réunion technique tripartite, dont les participants ont estimé qu'ils revêtaient une importance stratégique majeure pour l'exécution du mandat de portée mondiale de l'OIT dans le domaine de la migration.
13. L'OIT entend tirer parti du fait qu'elle présidera le GMG en 2014 pour promouvoir l'Agenda du travail décent dans le contexte des migrations, mettre à profit et faire progresser les résultats du dialogue de haut niveau et encourager les partenaires sociaux à s'investir davantage. Elle a en outre commencé à définir, avec ses partenaires du GMG, des indicateurs utiles sur les migrations de main-d'œuvre, qui devront être pris en compte dans le programme de développement pour l'après-2015.

Données, méthodes et bonnes pratiques pouvant contribuer à une bonne gouvernance des politiques en matière de migrations de main-d'œuvre et à une protection effective des travailleurs migrants

14. Le Bureau se propose de continuer à améliorer ses méthodes d'acquisition de connaissances et de données, notamment par la formulation, le perfectionnement et l'application de méthodes types pour la conduite d'études empiriques. Par exemple, les outils méthodologiques mis au point et expérimentés en 2013 seront utilisés dans plusieurs couloirs migratoires pour évaluer la situation des travailleurs migrants en termes de salaire, de temps de travail, de développement des compétences et de couverture sociale effective. Ces mesures aideront à recenser les bonnes pratiques relatives aux régimes de migration (temporaire) de main-d'œuvre, à analyser la participation des mandants tripartites à la conception de ces régimes et à mieux comprendre les liens entre migration et

développement, comme le suggère le Secrétaire général de l'ONU dans son programme d'action en huit points ⁸.

15. Ces outils méthodologiques pourraient, plus tard, être adaptés aux réalités de différents secteurs économiques. L'effort serait axé sur les secteurs où la proportion de travailleurs migrants est élevée ainsi que sur les migrants peu ou moyennement qualifiés exposés à la discrimination et aux formes inacceptables de travail, telles que le travail des enfants. Le Bureau est déjà en train d'élaborer une méthode statistique pour établir des estimations mondiales et régionales concernant les travailleurs domestiques migrants ainsi que des outils et documents d'orientation stratégique spécifiques en vue de la Conférence mondiale de l'OIT sur le travail décent pour les travailleurs domestiques, dont la tenue a été approuvée par le Conseil d'administration à sa 319^e session (octobre 2013) ⁹.
16. L'OIT, qui copréside le Groupe de travail sur les migrations de main-d'œuvre peu qualifiée dans le cadre de l'Alliance mondiale pour le savoir sur les migrations et le développement (KNOMAD), sous l'égide de la Banque mondiale, dirige de ce fait les recherches sur la réduction des coûts financiers, sociaux et humains de la migration, notamment ceux liés au recrutement, et analyse l'efficacité des accords bilatéraux et des protocoles d'accord relatifs aux migrations de main-d'œuvre. Cela permettra de créer des synergies avec une initiative à l'échelle du Bureau visant à établir des directives plus rigoureuses pour l'adoption de politiques favorisant des bonnes pratiques en matière de recrutement qui soient conformes aux normes de l'OIT, telles que la convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997.
17. Dans le cadre d'un nouveau partenariat pour l'acquisition de données conclu avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le BIT améliore ses méthodes en matière de collecte de données, de recherche et de renforcement des capacités, afin de faciliter la prise de décisions fondée sur des données factuelles, et favorisera l'harmonisation des méthodes et concepts statistiques sur les migrations internationales et les échanges de connaissances entre pays. En outre, le Bureau joue un rôle de premier plan dans l'amélioration des statistiques sur les migrations internationales de main-d'œuvre après l'adoption, en octobre 2013, d'une résolution par la 19^e Conférence internationale des statisticiens du travail ¹⁰.
18. Une meilleure connaissance des contributions des migrants à l'économie et au développement peut aider à promouvoir une image positive des travailleurs migrants dans l'opinion publique et à lutter contre les comportements discriminatoires – domaine dans lequel l'OIT pourrait renforcer ses activités de sensibilisation sur la base du programme d'action en huit points du Secrétaire général de l'ONU. Cette ligne de conduite a reçu le soutien des participants à un débat de haut niveau organisé en marge de la réunion technique tripartite. Un projet conjoint OCDE-BIT consacré à l'évaluation de la contribution économique des migrations de main-d'œuvre dans les pays en développement en tant que pays de destination, qui devrait être lancé en 2014 et s'achever en 2016, pourrait servir de tremplin à d'autres activités portant sur l'image des migrants.
19. Une réunion technique des Etats Membres et du secrétariat de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), menée avec l'aide du BIT, a permis de mettre en place des plans concrets visant à renforcer la collecte et la diffusion de données sur les migrations de main-d'œuvre et de valider 15 indicateurs relatifs aux effectifs, aux flux et à l'émigration.

⁸ Voir ONU: *Migrations internationales et développement*, rapport du Secrétaire général, *op. cit.*

⁹ Document GB.319/PV/Projet, paragr. 340 b).

¹⁰ Document GB.320/INS/14/5.

Afin d'enrichir la base de connaissances sur le recrutement des travailleurs migrants et leurs conditions d'emploi et de travail, il a été proposé de réaliser des études portant sur les secteurs de la construction et du travail domestique en Asie du Sud-Est.

20. Le Bureau intensifiera les travaux qu'il mène en matière de reconnaissance mutuelle des compétences en tenant dûment compte des conclusions de la réunion et de l'évaluation indépendante ainsi que du mandat et des normes de l'OIT. Un projet de recherche en cours traite de l'intégration sur le marché du travail des nouveaux immigrants en Europe, et plus particulièrement des moyens pour les nouveaux arrivants d'obtenir de meilleurs emplois, afin de lutter contre la déqualification et le gaspillage de compétences. En vue de diffuser des informations sur les bonnes pratiques dans ce domaine, les conclusions de ce projet pourraient servir de base au recensement des modèles existants et des efforts déployés en matière d'évaluation des compétences.

Renforcement des capacités pour la promotion du dialogue social et des dispositifs tripartites dans le domaine des migrations de main-d'œuvre

21. Parallèlement, il a été reconnu que les mandants de l'OIT devaient impérativement bénéficier d'une plus grande marge de manœuvre en matière de migrations de main-d'œuvre, notamment par le biais d'un dialogue social efficace, pour mettre en place des politiques migratoires judicieuses qui soient fondées sur les droits tout en tenant compte des besoins du marché du travail. Il ressort des conclusions de la réunion technique tripartite qu'il en est ainsi à tous les niveaux, depuis l'échelon national jusqu'à l'international.
22. Le Bureau aidera les mandants à mieux harmoniser les politiques de l'emploi avec celles relatives aux migrations de main-d'œuvre, notamment en menant des activités de formation ciblées en coopération avec le Centre international de formation de l'OIT (Centre de Turin). En particulier, il fournira une assistance aux mandants engagés dans des processus d'intégration régionale, notamment en vue de la promotion du dialogue social, de l'amélioration des possibilités de transférabilité des compétences et de la coordination des régimes de sécurité sociale au niveau régional. Par exemple, des travaux sont déjà en cours au sein de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest pour lancer un programme conjoint avec l'Organisation internationale pour les migrations et le Centre international pour le développement des politiques migratoires. Dans cette zone et d'autres régions d'Afrique, le volet du Plan d'action de Ouagadougou+10 consacré aux migrations de main-d'œuvre servira de cadre à la mise en œuvre des conclusions de la réunion au niveau régional. Le Bureau apportera son soutien à la mise en application de la Charte des travailleurs migrants (2012) et du Plan d'action de Katmandou (2013) du Conseil régional des syndicats de l'Asie du Sud, au plan d'action élaboré par la Confédération des employeurs de l'ASEAN et le Bureau des activités pour les employeurs en vue d'étendre l'influence des employeurs sur les questions de mobilité de la main-d'œuvre et d'intégration régionale et au Forum «tripartite-plus» de l'ASEAN sur les travailleurs migrants, auquel ont participé des représentants des gouvernements, des travailleurs, des employeurs et de diverses organisations de la société civile.

Sensibilisation et communication

23. Dans les conclusions de la réunion, il est conseillé au Bureau d'améliorer sa stratégie de sensibilisation et de communication en matière de migrations de main-d'œuvre. De même, si l'évaluation indépendante a reconnu le large portefeuille d'activités intersectorielles et le savoir-faire considérable de l'OIT dans le domaine des migrations de main-d'œuvre, elle a

par contre relevé que la diffusion des travaux de l'Organisation n'était pas à la hauteur des résultats effectivement obtenus. Les auteurs de l'évaluation ont donc recommandé d'établir régulièrement des rapports sur les programmes menés et les principales réussites en reprenant certaines des informations contenues dans les rapports sur l'exécution du programme, d'affermir la présence de l'OIT sur Internet et de mettre en évidence les bonnes pratiques pour favoriser leur diffusion.

24. Le Bureau a déjà engagé la mise en œuvre de cette recommandation en remodelant le site Web du service MIGRANT et en mettant à jour la base de données en ligne sur les bonnes pratiques. Il entend poursuivre ses actions de sensibilisation et de communication en 2014, alors que l'Organisation présidera le GMG, et au-delà. Une bonne communication concernant la stratégie de l'OIT en matière de migrations de main-d'œuvre, ses réalisations et les connaissances et outils mis à disposition est nécessaire pour exploiter pleinement les résultats positifs du dialogue de haut niveau; elle pourrait en outre permettre la pleine intégration de l'Agenda du travail décent dans les débats mondiaux sur les migrations internationales et le développement.
25. Conformément aux conclusions de la réunion tripartite, pendant la période biennale en cours, le Bureau redoublera d'efforts pour: stimuler l'intérêt porté à la convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, à la convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975, et à la convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011; faire mieux comprendre ces instruments et la façon dont ils peuvent éclairer les décisions nationales; et inciter vivement les Etats Membres à envisager de les ratifier et de les appliquer.
26. En outre, le Bureau souhaite contribuer plus efficacement à la promotion et à la diffusion du Cadre multilatéral de l'OIT pour les migrations de main-d'œuvre, outil indispensable pour améliorer la gouvernance des migrations de main-d'œuvre sur la base des normes de l'Organisation. Il compte tirer parti du fait que l'OIT assure la présidence du GMG pour mieux faire connaître le cadre et accroître les efforts en vue d'actualiser, réviser et diffuser régulièrement les bonnes pratiques figurant dans la base de données qui accompagne ce cadre, en 2014 et au-delà.

Possibilité de tenir une discussion générale sur les migrations de main-d'œuvre à une session future de la Conférence

27. Au vu de la nécessité toujours plus pressante de régler les problèmes liés aux migrations de main-d'œuvre pour parvenir au travail décent pour tous, il serait peut-être souhaitable d'engager une discussion de fond sur les priorités et la stratégie à plus long terme de l'OIT dans ce domaine. Sous réserve de la décision que prendra le Conseil d'administration, le Bureau pourrait élaborer, en vue de la 322^e session du Conseil, une proposition concernant la possibilité de choisir une question relative aux migrations de main-d'œuvre qui fasse l'objet d'une discussion générale à une session future de la Conférence.

Projet de décision

28. *Le Conseil d'administration:*

- a) ***prend note du rapport final de la Réunion technique tripartite sur les migrations de main-d'œuvre et autorise le Directeur général à le publier, de même que les conclusions de la réunion;***

- b) approuve les priorités à court et moyen terme proposées par le Bureau;*
- c) prie le Bureau de lui soumettre, à sa 322^e session (novembre 2014), une proposition concernant la possibilité de choisir une question relative aux migrations de main-d'œuvre qui fasse l'objet d'une discussion générale à une session future de la Conférence.*